



Projet d'Établissement 2026-2031

du Centre Départemental
de l'Enfance et de la Famille
du Puy-De-Dôme



Ce projet d'établissement constitue le cadre de référence stratégique et opérationnel du CDEF du Puy-de-Dôme pour la période 2026-2031.

Il définit les missions, les valeurs, l'organisation, les modalités d'accompagnement et les axes prioritaires de développement de l'établissement, en plaçant au centre l'enfant, le jeune et sa famille. Il a vocation à être présenté aux instances représentatives et à servir de document fondateur pour l'ensemble des projets de service.

Sommaire

Ce document est organisé en grandes sections thématiques permettant une lecture progressive et structurée du projet d'établissement du CDEF du Puy-de-Dôme pour la période 2026–2031.

1		2	
Cadre réglementaire		Histoire et ancrage territorial	
Fondements législatifs et réglementaires du projet d'établissement	p 2	Identité institutionnelle, chronologie et positionnement territorial	p 3
3		4	
Publics accueillis et missions fondamentales		Valeurs, participation et prévention	
Présentation des publics, des profils et des six missions essentielles	p 4	Principes d'intervention, droits des usagers et bientraitance	p 6
5		6	
Organisation et parcours d'accompagnement		Orientations stratégiques 2026–2031	
Fonctionnement, partenariats et phases du parcours	p 7	Huit axes prioritaires structurant le développement institutionnel	p 10
7		8	
Cinq fiches actions prioritaires		Démarche qualité et documents sources	
Accueil, participation, ruptures, bientraitance et QVT	p 11	Évaluation continue, référentiel HAS et bibliographie institutionnelle	p 18

1. Cadre réglementaire

Le projet d'établissement du CDEF du Puy-de-Dôme s'inscrit dans un cadre juridique et réglementaire précis, garantissant la conformité des pratiques aux exigences nationales du secteur de la protection de l'enfance et de l'action médico-sociale. Ce cadre constitue le socle sur lequel repose l'ensemble des orientations institutionnelles.

Loi n°2002-2 du 2 janvier 2002

Loi rénovant l'action sociale et médico-sociale, fondement de la structuration des droits des usagers et de l'organisation des établissements.

Code de l'Action Sociale et des Familles

Corpus législatif encadrant les missions, les obligations et les modalités d'intervention des structures de protection de l'enfance.

Décret du 29 février 2024

Relatif au contenu minimal du projet d'établissement pour les ESSMS, définissant les rubriques obligatoires et les exigences de formalisation.

Décret du 29 décembre 2025

Relatif à l'annexe au contrat de séjour et au Document Individuel de Prise en Charge (DIPC), renforçant les droits des personnes accompagnées.

Référentiel HAS

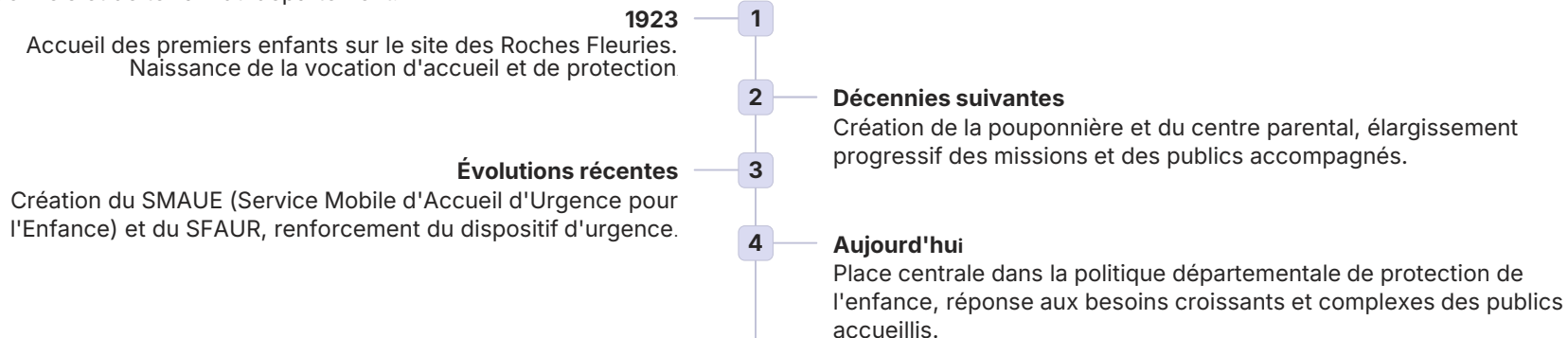
Référentiel national d'évaluation de la qualité de la Haute Autorité de Santé, socle d'exigences qualité pour l'évaluation des ESSMS.

Ce projet formalise cinq dimensions essentielles : les missions et objectifs du CDEF, la place centrale de l'enfant et de sa famille, la participation des personnes accompagnées, les dispositifs de prévention de la maltraitance et la démarche d'amélioration continue de la qualité.



2. Histoire et ancrage territorial

Le Centre Départemental de l'Enfance et de la Famille du Puy-de-Dôme est un établissement public départemental placé sous l'autorité du Conseil départemental. Il constitue un acteur central et historique de la protection de l'enfance sur le territoire, en lien étroit avec l'ensemble des partenaires institutionnels et de terrain du département.



Le CDEF occupe une place stratégique sur le territoire du Puy-de-Dôme, en lien étroit avec les services de l'ASE, les services judiciaires, les établissements et services sociaux et médico-sociaux, ainsi que les partenaires de santé, d'éducation et d'insertion. Cette ancrage territorial fort constitue une ressource essentielle pour garantir la continuité des parcours des enfants et des familles accompagnés.

3. Publics accueillis

Le CDEF du Puy-de-Dôme accompagne les enfants, adolescents et jeunes majeurs confiés à l'Aide Sociale à l'Enfance, il accueille des publics diversifiés, dont les situations présentent des problématiques de plus en plus complexes, nécessitant des réponses individualisées, pluridisciplinaires et adaptées. L'établissement répond à une grande variété de besoins, allant de la mise à l'abri d'urgence à l'accompagnement renforcé dans la durée.



Nourrissons et jeunes enfants

Accueillis en pouponnière, ils bénéficient d'un environnement sécurisant et d'un accompagnement adapté à leur développement.



Enfants et adolescents

Accueillis dans le cadre de mesures administratives ou judiciaires, y compris en fratries afin de préserver des liens fraternels.



Jeunes majeurs

Accompagnés selon les dispositifs en vigueur pour sécuriser leur accès à l'autonomie et à l'insertion sociale.



Familles et parents

Accueillis dans le cadre du centre parental et des visites médiatisées pour le soutien à la parentalité et le maintien du lien parent-enfant.

⚠ Les publics accueillis présentent des problématiques complexes : ruptures de parcours, situations de danger, traumatismes, difficultés éducatives, problématiques de santé mentale, précarité et vulnérabilités sociales. Ces réalités exigent des réponses professionnelles ajustées et une vigilance institutionnelle constante.

Missions fondamentales

Les missions du CDEF couvrent l'intégralité du parcours de l'enfant et de la famille, depuis la mise à l'abri immédiate jusqu'à la préparation et la sécurisation de la sortie. Chaque mission s'articule avec les autres pour garantir une prise en charge globale, cohérente et centrée sur les besoins de la personne accueillie. L'établissement intervient en lien étroit avec l'Aide Sociale à l'Enfance, les magistrats, les services de santé, l'Éducation nationale et l'ensemble des partenaires institutionnels du territoire.



01 — Accueil d'urgence

Réponse immédiate aux situations de danger nécessitant une mise à l'abri rapide et sécurisée des mineurs.



02 — Protection et mise en sécurité

Garantir la sécurité physique et psychologique de chaque enfant accueilli tout au long de son séjour.



03 — Évaluation des situations

Analyse approfondie des besoins, des contextes familiaux et des situations pour orienter les décisions.



04 — Accompagnement global

Soutien éducatif, social, psychologique et médical personnalisé tout au long du séjour.



05 — Préparation de la sortie

Anticipation et construction du projet de vie, coordination avec les partenaires pour assurer la continuité.



06 — Soutien à la parentalité

Accompagnement des parents lorsque cela est possible et pertinent, maintien des liens familiaux essentiels.

4. Valeurs et principes d'intervention

Le CDEF du Puy-de-Dôme fonde son action sur un socle de valeurs essentielles qui guident l'ensemble des pratiques professionnelles et constituent le fil conducteur de toutes les décisions institutionnelles. Ces valeurs sont partagées par l'ensemble des acteurs de l'établissement et déclinées concrètement dans les pratiques quotidiennes d'accompagnement. Elles reflètent l'engagement de l'établissement en faveur d'une protection de l'enfance éthique, humaniste et de qualité.



Droits et Dignité

Respect inconditionnel des droits et de la dignité de chaque enfant et de chaque famille, en toutes circonstances et dans tous les actes professionnels.



Bienveillance

Sécurisation des parcours et prévention active de toute forme de violence institutionnelle, portée par une culture professionnelle partagée.



Individualisation

Accompagnement adapté à chaque situation, respectueux des singularités de chaque parcours de vie et des besoins propres à chaque personne.



Continuité

Garantie de la continuité des parcours et prévention active des ruptures, dans un souci de stabilité et de cohérence pour les personnes accompagnées.



Laïcité

Respect des valeurs du service public et neutralité dans l'ensemble des interventions, garantissant l'égalité de traitement de tous les usagers.



Partenariat

Travail partenarial et pluridisciplinaire au service des usagers, mobilisant l'ensemble des ressources du territoire pour répondre aux besoins.

5. Parcours d'accompagnement : de l'accueil à la sortie

Le parcours d'accompagnement au CDEF est structuré en trois phases essentielles et complémentaires qui garantissent la continuité, la cohérence et la qualité de la prise en charge. Chaque étape est pensée pour réduire les ruptures, sécuriser l'enfant et mobiliser l'ensemble des acteurs nécessaires à son bien-être et à la construction de son avenir.



Phase 1 — L'Accueil

L'accueil constitue une étape fondatrice. Il comprend : l'information sur les droits, la remise du livret d'accueil, l'évaluation des besoins immédiats, la sécurisation physique et psychique de l'enfant, et l'explication du cadre et des règles de vie au sein de l'établissement.

Phase 2 — L'Accompagnement

L'accompagnement repose sur un projet personnalisé, un suivi éducatif régulier, un accompagnement psychologique si nécessaire, un travail avec la famille lorsque cela est possible et pertinent, et une coordination active avec l'ensemble des partenaires institutionnels et de terrain.

Phase 3 — La Préparation de la sortie

La sortie est anticipée dès l'entrée. Elle comprend des réunions de synthèse, la désignation d'un référent de parcours, et la coordination avec les structures d'aval pour garantir la continuité et éviter les ruptures au moment de la transition.

Organisation et fonctionnement

L'organisation du CDEF du Puy-de-Dôme repose sur une structuration claire des responsabilités et des fonctions, garantissant la cohérence des décisions institutionnelles et la sécurité des personnes accompagnées. Chaque niveau de l'organisation contribue à la qualité globale de l'accompagnement.

1	Direction Pilotage stratégique et opérationnel de l'établissement, garant de la conformité réglementaire et de la qualité institutionnelle.
2	Cadres de proximité Encadrement et coordination des équipes éducatives, relais entre la direction et les professionnels de terrain.
3	Équipes éducatives Accompagnement quotidien des personnes accueillies , mise en œuvre des projets personnalisés, lien avec les familles.
4	Pôle Santé Soutien des personnes accueillies, évaluation des situations complexes, soutien aux équipes.
5	Personnels administratifs, technique , hygiène, blanchisserie et restauration Gestion et support logistique, contribution à la fluidité du fonctionnement institutionnel.

Partenariats institutionnels et de terrain

Partenaires institutionnels

- L'Aide Sociale à l'Enfance (ASE)
- Les services judiciaires
- L'Éducation nationale
- Les services de santé
- Les Municipalités

Partenaires de terrain

- Les établissements spécialisés
- Le tissu associatif local
- Les structures d'insertion et d'hébergement
- Les services de psychiatrie infanto-juvénile

Participation des usagers

Le CDEF s'engage activement à garantir la participation des enfants, des jeunes et des familles à la vie institutionnelle et à leur propre accompagnement. La participation n'est pas un principe abstrait : elle se traduit par des dispositifs concrets, accessibles et adaptés aux différents publics accueillis, quels que soient leur âge et leurs capacités. Elle constitue un levier fondamental de respect des droits et d'amélioration de la qualité des accompagnements.

Conseils de la Vie Sociale

Instance représentative permettant aux usagers d'exprimer leurs avis sur le fonctionnement de l'établissement et de contribuer aux orientations institutionnelles.

Entretiens individuels

Espaces privilégiés d'écoute et de co-construction du projet personnalisé, garantissant la prise en compte de la parole de chaque enfant et de chaque famille.

Groupes de parole

Dispositifs collectifs adaptés aux capacités et aux besoins des publics accueillis, favorisant l'expression, le partage et la reconnaissance mutuelle.

Questionnaires de satisfaction

Outils d'évaluation réguliers permettant de recueillir les avis des usagers et d'ajuster les pratiques d'accompagnement en conséquence.

❗ L'établissement veille à rendre accessibles les informations relatives aux droits des usagers et aux modalités d'accompagnement, pour tous les publics, en utilisant notamment des formats adaptés tels que le FALC (Facile à Lire et à Comprendre) et la facilitation graphique.

6. Orientations stratégiques 2026–2031

Pour la période 2026–2031, le CDEF du Puy-de-Dôme a identifié sept axes prioritaires structurant le développement institutionnel. Ces orientations sont le fruit d'un travail collectif associant direction, équipes, partenaires et personnes accompagnées. Elles traduisent une ambition claire : renforcer la qualité, l'humanité et la cohérence des accompagnements proposés.

→ **Qualité de l'accueil d'urgence**

Renforcer les dispositifs d'accueil, d'évaluation et de mise à l'abri pour garantir une réponse immédiate de qualité à chaque situation de danger.

→ **Participation des usagers**

Développer la participation effective des enfants et des familles à toutes les étapes de leur accompagnement et à la vie de l'établissement.

→ **Prévention des ruptures de parcours**

Sécuriser les transitions et prévenir les ruptures de placement par une anticipation renforcée et une coordination étroite avec les partenaires.

→ **Prévention de la maltraitance**

Renforcer la culture bientraitante et les dispositifs de vigilance institutionnelle pour garantir la sécurité de toutes les personnes accompagnées.

→ **Qualité de vie au travail**

Soutenir les professionnels, prévenir l'usure et améliorer les conditions de travail pour garantir la stabilité et la qualité des équipes.

→ **Partenariats territoriaux**

Consolider et développer les coopérations avec l'ensemble des acteurs du territoire pour enrichir les réponses apportées aux publics.

→ **Situations complexes**

Développer des réponses adaptées aux profils les plus vulnérables, notamment pour les personnes accueillies présentant des troubles psychiques ou des parcours chaotiques.

7. Vue d'ensemble des cinq fiches actions prioritaires

Le CDEF du Puy-de-Dôme s'engage dans une démarche d'amélioration continue à travers cinq fiches actions prioritaires pour la période 2026–2031. Ces fiches constituent le plan opérationnel du projet d'établissement, traduisant les orientations stratégiques en actions concrètes, mesurables et pilotées dans le temps. Chaque fiche identifie un constat, des objectifs, des actions, des indicateurs, des acteurs et un calendrier de mise en œuvre.

Fiche Action 1

Amélioration de l'accueil d'urgence
Harmoniser et humaniser l'accueil d'urgence — 2026-2027

Fiche Action 2

Renforcement de la participation des personnes accueillies
Développer une culture de la participation — 2026-2028

Fiche Action 3

Prévention des ruptures de parcours
Sécuriser les transitions — 2026-2029

Fiche Action 4

Prévention de la maltraitance
Développer une culture partagée de la bientraitance — 2026-2031

Fiche Action 5

Qualité de vie au travail
Améliorer la QVT et soutenir les équipes — 2026-2031

Amélioration de l'accueil d'urgence

Axe : Sécurisation et qualité de l'accueil

Constat / Diagnostic

Hétérogénéité des pratiques d'accueil selon les unités, forte pression sur les équipes en situations de crise, besoin non couvert de sécurisation émotionnelle des enfants dès leur arrivée.

Objectif général

Harmoniser et humaniser l'accueil d'urgence afin de garantir à chaque enfant une arrivée dans un environnement sécurisant, bienveillant et respectueux de ses droits.

Objectifs opérationnels

- Harmoniser les pratiques d'accueil au sein de toutes les unités
- Réduire le stress à l'arrivée pour les enfants et les familles
- Améliorer la qualité de l'information donnée aux enfants et aux familles dès les premières heures

Actions prévues

1. Réécriture et diffusion de la procédure d'accueil d'urgence
2. Création d'un kit d'accueil (livret FALC, objets rassurants, kit de première nécessité)
3. Formation des équipes à l'accueil en situation de crise et aux approches trauma-informées

3

Actions clés

Procédure, kit d'accueil, formation

2026

Lancement

Démarrage dès janvier 2026

2027

Échéance

Déploiement complet prévu



Indicateurs de suivi : Taux de satisfaction des enfants et familles à l'accueil — Nombre d'incidents recensés lors de l'accueil — Taux d'utilisation du kit d'accueil. **Acteurs mobilisés :** Direction, cadres de proximité, équipes éducatives, psychologues.

Renforcement de la participation des personnes accueillies

Axe : Droits et participation

La participation des personnes accueillies au CDEF est un droit fondamental inscrit dans la loi 2002-2. Elle constitue également un levier thérapeutique et éducatif puissant, contribuant à restaurer le sentiment d'agentivité et la confiance en soi chez des personnes souvent fragilisés par leurs parcours de vie. Le CDEF s'engage à structurer et à renforcer cette participation de manière concrète et pérenne.

1

Groupes de parole mensuels

Mise en place et animation de groupes de parole réguliers dans chaque unité, permettant aux personnes accueillies d'exprimer leurs vécus, leurs besoins et leurs propositions dans un cadre sécurisé.

2

Comité des personnes accueillies

Création d'une instance représentative des personnes accueillies au niveau de l'établissement, formulant des avis et des propositions sur le fonctionnement institutionnel.

3

Outils visuels accessibles

Déploiement d'outils de facilitation graphique et de supports FALC pour permettre à tous les jeunes, quelles que soient leurs capacités, de participer activement.

Constat / Diagnostic

La participation des personnes accueillies est variable selon les unités et les équipes. L'expression des personnes accueillies est parfois limitée, voire absente des décisions qui les concernent directement. Il existe un besoin de structuration et de formalisation des espaces de participation.

Indicateurs de suivi

- Nombre de groupes de parole constitués et actifs
- Taux de participation des jeunes aux instances
- Nombre d'actions institutionnelles issues des propositions des personnes accueillies

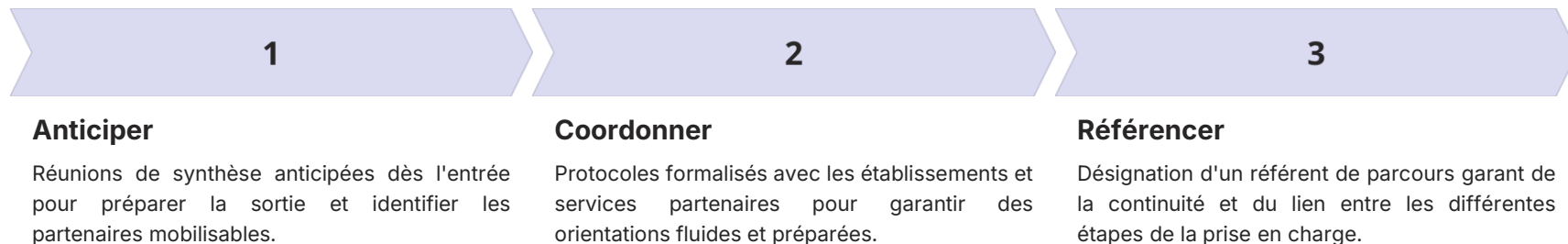
Acteurs mobilisés

Éducateurs, cadres de proximité, partenaires associatifs spécialisés dans la participation des personnes accueillies .

Prévention des ruptures de parcours

Axe : Continuité des parcours

Les ruptures de parcours constituent l'une des problématiques les plus préjudiciables pour les enfants et les jeunes pris en charge par la protection de l'enfance. Chaque rupture non anticipée représente un traumatisme supplémentaire et peut compromettre durablement le développement de l'enfant. Le CDEF s'engage à anticiper systématiquement les transitions et à renforcer les coopérations avec les structures partenaires pour garantir la fluidité des parcours.



④ Constat / Diagnostic : Les ruptures de parcours surviennent fréquemment lors des orientations, notamment en raison d'un manque d'anticipation et de coordination insuffisante avec les structures d'aval. **Objectif général :** Sécuriser les transitions et réduire significativement le nombre de ruptures non anticipées. **Indicateurs :** Taux de ruptures de parcours — Délais moyens d'orientation — Nombre de protocoles formalisés avec les partenaires. **Acteurs :** ASE, équipes éducatives, partenaires institutionnels et de terrain.

Prévention de la maltraitance institutionnelle

Axe : Bientraitance et sécurisation

La bientraitance constitue un axe central du projet d'établissement du CDEF du Puy-de-Dôme. Elle ne se résume pas à l'absence de maltraitance : elle est une posture active, collective et permanente, portée par l'ensemble des professionnels. Le CDEF développe une politique volontariste de prévention de la maltraitance institutionnelle, fondée sur la formation, la vigilance collective et l'analyse régulière des pratiques.

Dispositifs de prévention

- Dispositifs de repérage et de signalement des situations à risque
- Analyse des situations complexes en équipe pluridisciplinaire
- Formation continue annuelle des professionnels sur les pratiques bientraitantes
- Mise à jour régulière des procédures de signalement et de gestion des incidents

Outils de soutien aux équipes

- Espaces de parole sécurisés pour les professionnels
- Groupes d'analyse des pratiques professionnelles animés par des tiers
- Suivi des incidents et démarches d'amélioration continue
- Désignation de référents bientraitance au sein de l'établissement

Acteurs mobilisés

Direction, cadres de proximité, référents bientraitance, psychologues, ensemble des équipes pluridisciplinaires.

⚠ La prévention des violences institutionnelles repose sur une vigilance collective permanente et une culture du questionnement éthique dans toutes les pratiques professionnelles. Chaque professionnel est acteur et garant de la bientraitance au quotidien.

Qualité de vie au travail (QVT)

Axe : Soutien aux professionnels

La qualité de l'accompagnement proposé aux enfants et aux familles est directement liée aux conditions de travail des professionnels. Le CDEF du Puy-de-Dôme reconnaît l'intensité émotionnelle et la complexité des missions exercées par ses équipes. Face aux enjeux d'usure professionnelle et de turn-over qui fragilisent la continuité des accompagnements, l'établissement s'engage dans une démarche volontariste d'amélioration de la qualité de vie au travail sur toute la durée du projet.

Supervisions régulières

Mise en place de supervisions cliniques et institutionnelles régulières pour soutenir les équipes dans la complexité de leurs missions et prévenir l'épuisement professionnel.

Groupes d'analyse des pratiques

Animation de groupes pluridisciplinaires permettant aux professionnels de prendre du recul, d'analyser leurs pratiques et de renforcer la cohésion d'équipe.

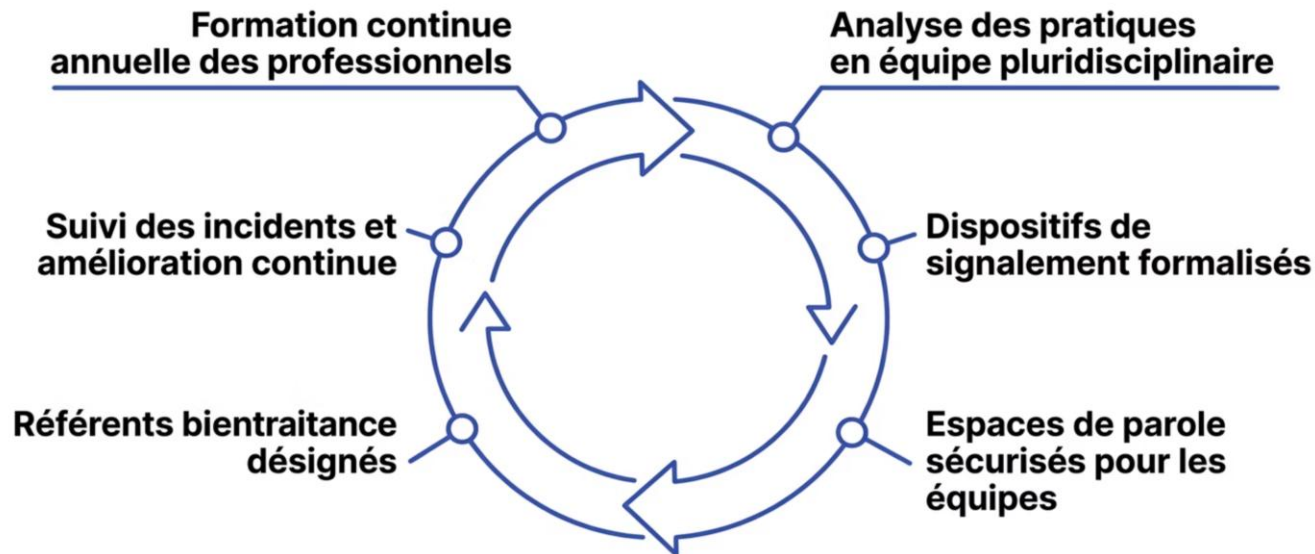
Plan de prévention des RPS

Élaboration et mise en œuvre d'un plan structuré de prévention des risques psychosociaux, en lien avec les représentants du personnel et les acteurs RH.

- ✓ **Constat / Diagnostic :** Usure professionnelle significative, difficultés de recrutement et turn-over impactant la continuité des accompagnements. **Objectif général :** Améliorer durablement la qualité de vie au travail et soutenir les professionnels dans l'exercice de leurs missions. **Indicateurs :** Taux d'absentéisme — Taux de turn-over — Résultats des enquêtes QVT. **Acteurs :** Direction, ressources humaines, psychologues du travail, représentants du personnel.

Prévention de la maltraitance — Dispositif global

La politique de bientraitance du CDEF s'appuie sur un dispositif global intégrant prévention, formation, analyse et amélioration continue. Elle mobilise l'ensemble des acteurs de l'établissement, de la direction aux équipes de terrain, et s'inscrit dans la durée sur toute la période 2026-2031. La prévention de la maltraitance institutionnelle est une responsabilité collective, portée par une culture commune du questionnement éthique et de la vigilance partagée.

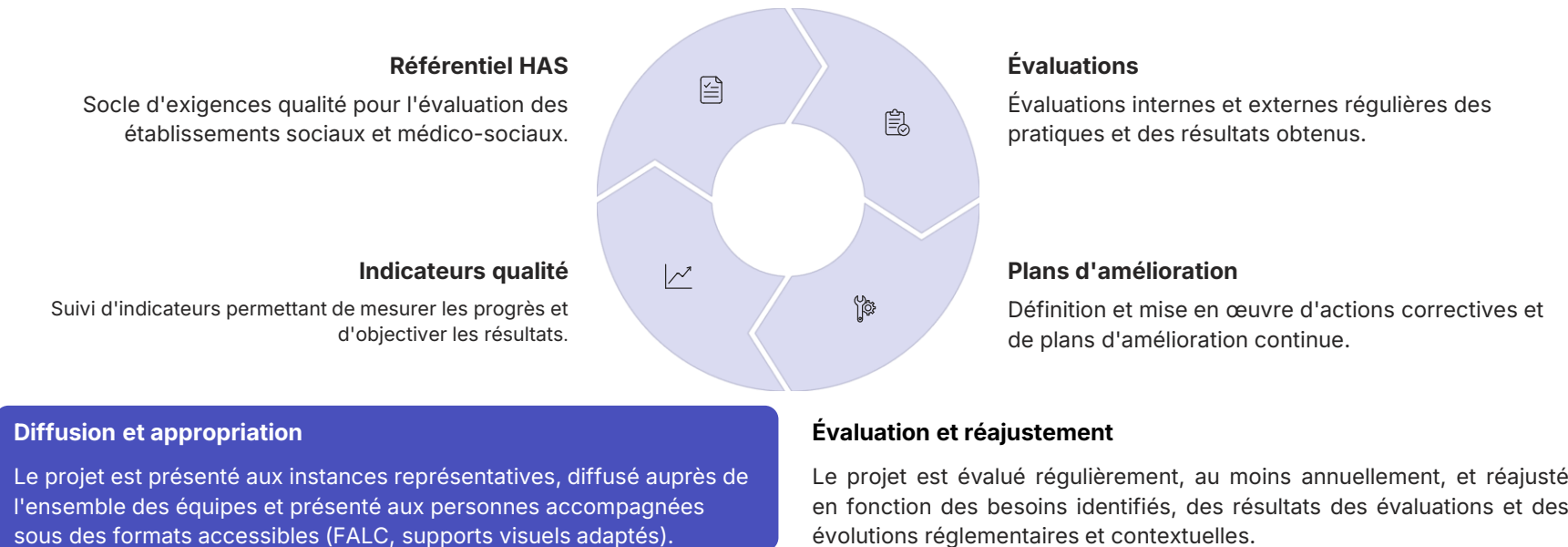


Dispositif global de prévention de la maltraitance : six composantes interconnectées

Ce dispositif s'inscrit dans le cadre du référentiel HAS et des obligations réglementaires de tout établissement accueillant des personnes vulnérables. Il est évalué annuellement et ajusté en fonction des résultats obtenus et des évolutions des pratiques professionnelles dans le champ de la protection de l'enfance.

8. Démarche qualité et modalités de suivi

Le projet d'établissement est conçu comme un document vivant, partagé et évolutif. Il ne se réduit pas à un acte formel de planification : il constitue un véritable outil de pilotage institutionnel, régulièrement évalué, actualisé et approprié par l'ensemble des acteurs de l'établissement. Sa mise en œuvre repose sur un dispositif de suivi structuré, articulant évaluations internes, évaluations externes et plans d'amélioration continue.



Ce projet d'établissement constitue un outil vivant, partagé et évolutif, au service de la protection, de l'accompagnement et du respect des enfants, des jeunes et des familles accueillis au CDEF du Puy-de-Dôme.

Documents sources et références

Ce projet d'établissement 2026-2031 a été élaboré en s'appuyant sur un ensemble de documents de référence institutionnels et réglementaires. Ces sources garantissent la continuité avec les orientations précédentes, la conformité aux exigences réglementaires en vigueur et la cohérence avec les pratiques du secteur de la protection de l'enfance.

Projet d'établissement 2018-2023 du CDEF 63

Document stratégique de la période précédente ayant servi de base à la réflexion institutionnelle et à la continuité des orientations. Il constitue le socle historique et la mémoire institutionnelle sur lequel s'appuie le présent projet.

Trame ESSMS 2026 — Guide de rédaction

Document cadre réglementaire définissant les exigences de contenu des projets d'établissement pour les structures sociales et médico-sociales, conformément au décret du 29 février 2024.

Support institutionnel 2026-2031

Présentation institutionnelle ayant servi de support à la communication et à la concertation autour du projet d'établissement lors des différentes instances et réunions de travail.

Référentiel HAS d'évaluation de la qualité

Référentiel national de la Haute Autorité de Santé pour l'évaluation des établissements et services sociaux et médico-sociaux, constituant le cadre de la démarche qualité de l'établissement.

☐ CDEF 63 — Projet d'Établissement 2026–2031

Validé au Conseil d'Administration du 30 Juin 2026 par la délibération 8/2026

Base de référence pour l'ensemble des projets de service et des fiches actions de la période.



www.cdef-63.fr

Centre Départemental de l'Enfance et de la Famille

22, boulevard Gambetta

63400 CHAMALIÈRES

Nous contacter :

Tél : 04 73 17 63 00

Courriel : cdef@cdef63.fr

Établissement public social et médico-social départemental,
relevant de la Fonction Publique Hospitalière,
placé sous l'autorité du Département du Puy-de-Dôme


PUY-de-DÔME
MON DÉPARTEMENT